

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT SEPT MAI,

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 21 mai 2024

Présents : Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Hervé STANIS, Mélanie LOOS, Sébastien GUTTON.

Absents excusés : Géraldine BERNARD, pouvoir à Sébastien GUTTON

Olivier PIECHON

Secrétaire de séance : Christèle CROZIER

Début de séance 20h00

Intervention de la COPAMO : présentation de la nouvelle politique jeunesse intercommunale par Olivier BIAGGI, (Vice-Président à la petite enfance, enfance, jeunesse), Clément GIROUD-JOURNOUD, animateur jeunesse et Jean-Claude TORLOTTING (Coordinateur enfance/jeunesse CTG). La COPAMO a travaillé avec un cabinet spécialisé pour étudier les nouvelles attentes des jeunes. Les axes de la Politique Jeunesse :

- Proximité avec et entre les jeunes
- Fournir des informations et des services aux jeunes
- Solutions d'accès à la culture et aux loisirs
- Ecouter, susciter et encourager l'engagement des jeunes
- Apport éducatif et ouverture sur le monde

Les élus de Rontalon font remarquer que les jeunes de Rontalon vont en majorité au collège de St Martin en Haut et que les animateurs jeunesse de la COPAMO n'ont jamais démarché les jeunes là-bas. En conséquence, ils n'ont pas l'information des animations organisées.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION : SOLLICITATION SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – CITY STADE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un city stade sur le plateau sportif en dessous de la salle des fêtes et précise que cette dépense pourrait bénéficier d'une subvention au titre d'un appel à projets des communes (partenariat territorial) du conseil départemental. Le coût prévisionnel s'élève à 81 960 € HT soit 98 352 € TTC. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| DEPENSES | HT | RECETTES | HT |
|--------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| City stade | 81 960,00 € | Conseil départemental | 20 490,00 € |
| | | Agence Nationale du Sport | 40 980,00 € |
| | | Fonds propres | 20 490,00 € |
| TOTAL | 81 960,00 € | TOTAL | 81 960,00 € |

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : OCTROI DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS OU LOMBRICOMPOSTEURS :

Monsieur le Maire explique que la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire prévoit pour tous les particuliers un tri à la source des biodéchets dès le 1er janvier 2024. Les biodéchets sont les déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, trognons, coquilles d'œuf, marc de café...). Les biodéchets de cuisine représentent encore 1/3 du contenu de la poubelle résiduelle des Français. C'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'incinération en vue d'une économie circulaire de la matière organique. Monsieur le Maire rappelle que des composteurs individuels sont proposés par le SITOM depuis 2007 aux foyers résidents disposant de jardins à des prix aidés et que prochainement un site de compostage collectif sera installé au village de Rontalon. Il propose un règlement pour soutenir l'acquisition de composteurs ou de lombricomposteurs pour les particuliers résidant sur la commune. Ce règlement prévoit les modalités et cette mesure qui se déroulera sur l'année 2024. L'aide apportée par la commune serait de 15 € pour tout achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur d'une valeur minimum de 50 € à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. Monsieur le Maire propose d'allouer un budget de 2 000 € pour couvrir cette dépense et dit que les subventions seront attribuées dans la limite de ces crédits

DELIBERATION : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE – CHEMIN DE TIREMANTEAU

Inscrite au programme voirie 2024, l'opération consiste en une remise en état du revêtement de la chaussée du chemin de Tiremanteau (entre l'intersection avec la RD75 et l'entrée du hameau), voie d'intérêt communautaire implantée à Rontalon (travaux relevant du plan de sauvegarde). Les travaux engagés viseront à rénover le revêtement de la chaussée par la réalisation d'un revêtement en enrobé reprofilant. Dans ce contexte, la commune exprime sa volonté d'accompagner cette opération, conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la COPAMO, en apportant son soutien financier à hauteur de 40% du montant HT des travaux soit 26 000 € (montant des travaux estimé à 65 000 € HT). Pour mémoire, le taux de participation des communes est fixé selon les critères suivants : typologie de la commune, hiérarchisation du réseau, nature des travaux (aménagement ou plan de sauvegarde). Une convention définissant les modalités administratives et financières du versement d'un fonds de concours par la Commune à la COPAMO a été rédigée en ce sens.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

DELIBERATION : ADHESION DE LA COMMUNE D'EPERCIEUX SAINT PAUL APOBATION DE LA MODIFICATION A APPORTER AUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIERS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 22 mars 2024 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1^{er} Janvier 2025 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, et demandant la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical. La modification, dans l'article 1 des statuts, est la suivante :

Pour le Département de la Loire

25 Communes : Bussières, Chatelus, Chevrières, Civens, Cottance, **Epercieux-Saint-Paul**, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Christèle CROZIER :

Préparation du bulletin Au Fil des Saisons.

Anthony CARRA :

L'épavage des chemins a été réalisé. Le PATA sera réalisé mi-juin. Les nids de poule seront comblés par de l'enrobé à froid par le service technique. Le mur des Oranges a été réparé.

QUESTIONS DIVERSES :

Démission du conseil municipal : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Laurent BERTHOLON a démissionné du conseil municipal pour cause de déménagement. Un courrier a été adressé au suivant sur la liste, Monsieur Fabien BONNIER.

Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Monsieur le Maire informe que la Préfecture demande la désignation d'un correspondant incendie et secours qui sera l'interlocuteur privilégié du SDMIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Jean-Yves BOUCHUT propose sa candidature et Michel JOYAUX se propose pour le suppléer.

Terre de jeux : Laurence BRAUD

Samedi 25 mai, journée sport, santé et bien-être au clos Souchon à St Andéol le château. Beaucoup de monde, 56 équipes au raid sportif.

STECAL : (secteurs de taille et de capacité d'accueil limités) : Monsieur le Maire informe qu'il a adressé un courrier à la Sous-Préfète pour recueillir son avis et solliciter une rencontre suite à la sollicitation du collectif du Rantonnet, qui, afin de régulariser la présence de leurs installations, demande la création d'un STECAL (environ 2.81ha), création d'une zone de loisirs (environ 0.33ha) et le déplacement d'une zone A (de 0.73ha), soit 3.87ha.

Café de la Place : Le restaurant Pasquale et Sof a informé la mairie qu'ils cesseront leur activité au 31 juillet et qu'ils renoncent à l'acquisition du fonds de commerce prévu dans le contrat qui les lie avec la commune. La commune doit trouver de nouveaux restaurateurs.

Réunion publique futur parking rue des Canuts : une vingtaine de personnes présentes. Projet bien accueilli, quelques ajustements à prévoir avec les plantations. Demande d'une borne de recharge électrique.

Réunion de quartier route de Fondrieu : reportée au 6 septembre

Circulation route des Monts du Lyonnais : rencontre à prévoir avec le Conseil départemental pour envisager des moyens de réduire la vitesse des véhicules et des vélos.

Maison place de l'église : Monsieur le maire informe que la maison qui vient d'être achetée par la commune a été louée.

Zone artisanale : Le compromis a été signé avec la société Sublim'invest.

Course Sté/Lyon : les coureurs emprunteront les chemins de Rontalon les 30 novembre et 1^{er} décembre.

Dauphiné libéré : le 6 juin

Rallye Monts et Coteaux : 15^{ème} édition. WE des 8 et 9 novembre. Le parcours est modifié.

Chapelle St Roch. Suite à la désacralisation de la chapelle St Roch, il est envisagé de la rénover afin de créer un lieu d'expositions. Un état des lieux des travaux à entreprendre est en cours. Le projet est d'organiser un chantier participatif.

Exposition Puzzles à la Médiathèque : Vernissage de l'exposition dimanche 9 juin à 11h00.

Fête des parents : Dimanche 1^{er} juin avec l'association des familles.

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Christian FROMONT

La secrétaire,
Christèle CROZIER



A blue ink signature of Christèle CROZIER, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.